

MAIRIE DE
BESANÇON**Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 06/10/2026

DAG.26.00.A130

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Mohamed AIT-ALI,
14^{ème} Adjoint au Maire en charge des sports et des équipements sportifs

Le Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-23, L.2122-32 et R.2121-2,

Vu le procès-verbal des élections municipales du Maire et des adjoints en date du 27 mars 2026,

Vu la démission de Monsieur Frédéric PARISE de son mandat de conseiller municipal et de 14^{ème} adjoint,

Vu le procès-verbal d'élection de Monsieur Mohamed AIT-ALI en qualité de 14^{ème} adjoint, en date du 17 septembre 2026,

Vu la délibération portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil Municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à Monsieur Mohamed AIT-ALI, 14^{ème} adjoint, dans les matières ci-après :

- Sports,
- Equipements sportifs.

Article 2 : Délégation de signature lui est donnée pour signer tous les actes, arrêtés, décisions, marchés publics, contrats, conventions et courriers relatifs aux matières objet de la délégation ci-dessus, le cas échéant dans les limites de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Article 3 : L'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Mohamed AIT-ALI n°DAG.26.00.A85 du 30 avril 2026 est abrogé.

Article 4 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.

Besançon, le

- 6 OCT. 2026.

Le Maire

Ludovic FAGAUT

